Le Courrier du retraité de la Gironde

FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bulletin N° 60
Mars 2024
Responsable de la Publication
Jacques Mancione
Siège social:
FGR-FP 33
96 bis rue de Rigoulet
33000 Bordeaux

ASSEMBLEE GENERALE 2024
MERCREDI 3 avril 2024
Accueil 9h30

BOURSE DU TRAVAIL
SALLE 305 3ème étage
44 COURS ARISTIDE BRIAND
33000 BORDEAUX

EDITO

26 mars : la réplique

Nous voilà rassurés, notre pays a un nouveau gouvernement et de nouveaux gouvernants (enfin pas tous). On pourrait dès lors penser que les choses allaient enfin changer puisque les agriculteurs étaient en train d'apprendre au 1er ministre que les mots ne suffisent pas et que les propos dilatoires révèlent vite les intentions réelles de ne pas bouger ou en tout cas de lâcher le moins possible.
Ainsi le ministre de la transformation et de la Fonction Publique a été proprement débarqué lors de la composition du gouvernement « restreint ». **Si l'on doutait du mépris total du Président de la République envers les fonctionnaires, la preuve est là.**

Du côté des retraités, les choses jouent ainsi la promesse sans aucune « preuve d'amour » car les 5,3 % d'augmentation des pensions représentent tout juste un rattrapage pour l'année 2023.
Sur la perte d'autonomie, les budgets nécessaires sont sans cesse remis à plus tard tandis que les dégradations s'approfondissent : des 50 000 embauches en EHPAD d'ici 2027 on décale la mesure à 2030 ! Autrement dit, la situation va encore empirer.

La Sécurité Sociale mise à mal par l'entrée en vigueur de la future PSC, va connaître de nouveaux reculs notamment avec le doublement de la franchise sur les actes médicaux, les boîtes de médicaments et les transports sanitaires : la mesure coûtera 800 millions d'euros aux assurés sociaux. Réjouissons nous : les personnes atteintes d'une ALD bénéficieront d'un plafond fixé à 50 euros !
Dans ce contexte d'austérité renforcée, le Groupe des 9 appelle à une grande journée nationale de mobilisation le 26 mars prochain.

Soyons très nombreux le 26 mars et débattons de la suite de l'action à l'Assemblée Générale organisée par la FGR-FP le 3 avril prochain. Tous les adhérents y sont cordialement invités.

Jacques Mancione
Secrétaire départemental

LE 26 mars 2024 TOUS DANS L'ACTION A L'APPEL DU G9

Par notre action du 24 octobre 2023, nous avons obtenu que *le gouvernement respecte la loi*, qu'il revalorise les pensions en fonction de l'inflation. Après cette étape, il faut aller plus loin le 26 mars pour obtenir un meilleur résultat.

Exigeons une revalorisation immédiate de 10 % de nos pensions.
Exigeons un rattrapage de l'équivalent de 3 mois de pension depuis 2017.

Le 26 mars, brisons le mur du silence.
RASSEMBLEMENT PLACE PEY BERLAND A 10H30

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Présentation du CDCA par la FGR FP nationale :

Créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse, le CDCA doit donner son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes handicapées.
Investi.es dans ces conseils, les militant.es de la FGR-FP ont développé une analyse, une expertise et une place reconnue tant sur la prévention, l'accompagnement médico-social et l'accès aux soins, aux aides humaines ou techniques, que sur les transports, le logement, l'habitat collectif, l'aide aux aidants, le maintien à domicile…
Consultés sur les schémas départementaux relatifs aux personnes âgées en perte d'autonomie, l'évolution des établissements et services existants et la création de structures, les contributions que nous portons avec d'autres acteurs associatifs ou syndicaux sont importantes, parfois déterminantes.
Censées débattre de tout sujet relatif aux politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées, les pratiques restent très inégales sur le territoire et posent un vrai enjeu démocratique.
Prévue dans la proposition de loi pour le « bien-vieillir", la création d'un service public départemental de l'autonomie (SPDA) et ses quatre grandes missions (accueil, évaluation, solution, prévention) est un des éléments essentiels de ce projet de loi. La FGR-FP par ses interventions au niveau des départements entend cependant lui donner une cohérence. nationale.

CDCA GIRONDE Formation Personnes Agées (PA)
mandat 2021-2023

Le début des travaux a eu lieu lors de la constitution du bureau en octobre 2021. Une réunion mensuelle est prévue. le Président Dostes accepte la présence des suppléants, ainsi le bureau comprend 11 personnes. Il est aussi proposé et acté, que les deux commissions PA et PA Handicapées participent aux votes sur les sujets communs aux deux formations (élections de bureau, du Président).
Malgré la COVID, plusieurs sujets ont été abordés : l'accueil familial, l'accompagnement de la fin de vie, l'habitat et le « virage domiciliaire ». l'habitat inclusif. Visite des membres du bureau de l'habitat partagé.
Deux réunions plénières ont été organisées, ainsi **que deux réunions de réflexion** au Conseil Départemental et à Mérignac. Les membres du bureau chargés de visiter les logements « habitats inclusifs » ont été désignés. Le fonctionnement du **CVS (conseil de vie sociale)** est examiné, le souhait d'associer le CDCA à cette démarche est exprimé.
Faute de temps, à la dernière réunion plénière, la problématique des CVS du département n'a pas été résolue.
Nos réflexions confortent le rapport biennal destiné au CNSA .
Le souhait d'archives de bureau dédiées à nos travaux est toujours à l'étude.
Examen du **schéma autonomie :** rencontre avec **le bureau de la commission Spécialisée Personnes Agées Handicapées.**
Examen du **PRS 2023-2028 :** l'analyse du bureau CDCA-PA a été transmise au Président ainsi qu'à tous les membres du CDCA.
Durant la mandature, nous avons eu : 16 réunions de bureau, 4 réunions plénière et 2 réunions de concertation.

Philippe TOUZE

Compte-rendu de l'Assemblée Régionale de Périgueux 3 et 4 octobre 2023

L'assemblée régionale a eu lieu à Périgueux les 3 et 4 octobre 2023. Etaient présents : le secrétariat général de la FGR FP, Jacques Brillet, les délégués régionaux, Anne-Marie Guichaoua Beucler et Jacques Bayle. Les 5 départements étaient représentés. Pour la Gironde : Anne-Marie Guichaoua-Beucler, Soazic Le Lann et Jacques Mancione.
Le 3 octobre après-midi : un tour de l'actualité est fait par la déléguée régionale : les conflits à l'étranger, l'immigration, l'inflation, le tour de France de la Santé., l'augmentation des complémentaires Santé, la PSC (Protection Sociale Complémentaire) avec l'exclusion des retraités qui marque la rupture intergénérationnelle... Les actions de l'année écoulée sont mentionnées avec notamment un échange sur celles contre la réforme des retraites, le rôle fédérateur du G9 est mis en avant.
Les présents se félicitent de la bonne organisation du congrès d'avril 2023 à Dax et remercient chaleureusement les camarades des Landes.
Le CDCA est ensuite évoqué avec un échange entre les présents des départements : mise en évidence des pratiques diverses de chaque Conseil Départemental, difficultés de communication, d'informations, d'interventions. Il semble que rien ne progresse, alors qu'il faut réfléchir à la loi Grand Age, au financement de ce secteur social. Une visio sera organisée au niveau régional en décembre pour une mise en commun des pratiques départementales et des attentes des camarades siégeant au CDCA.
Le 4 octobre matin : Intervention de Jacques Brillet **:** Un point rapide sur la situation actuelle conduit à constater la distorsion entre les attentes des français et les propositions politiques et à se demander : «***qu'est-ce qui fait société aujourd'hui et demain*** » La question de la santé est transversale dans la société. **Comment rendre la mobilisation actuelle sur le sujet plus coordonnée**?
Pour de nombreuses personnes, le problème de l'accès aux soins vient principalement de la difficulté à accéder à leurs droits.
Un point de la vie départementale est fait.
Les régionaux proposent de créer des groupes de travail dans les domaines suivants : Fiscalité, CDCA, Contacts avec le pôle des retraités, Vie quotidienne des retraités, Communication.

Anne-Marie Guichaoua Beucler

L' ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

L'Assurance Maladie s'est construite depuis 1945 sur **trois principes fondamentaux** : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité. L'Assurance Maladie permet ainsi à chacun de se faire soigner selon ses besoins, quels que soient son âge et son niveau de ressources. On parle de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO). Les sommes engagées étant importantes, une partie des soins n'est plus prise en charge par l'AMO et est reportée sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC). Cette dernière est assurée par des mutuelles, des institutions de prévoyance voire par des sociétés d' assurances . La PSC fait l'objet de profondes modifications actuellement.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE version Macron

La mise en œuvre de la loi de la transformation de la Fonction publique d'août 2019 par l'ordonnance de février 2021 met en place une PSC en partie prise en charge par l'employeur. Celle-ci est déclinée par type de fonction publique et par ministère au sein de la FPE. Pour la FPE , l'ordonnance entraîne des changements importants concernant les agents actifs et retraités : **découplage Santé/Prévoyance, rupture de solidarité Actifs/Retraités, mise en place de paniers de soins avec options, marchandisation de la Santé, attaques contre le statut.**
Les retraités actuels et futurs auront un an, pour choisir entre le maintien dans le contrat collectif ou souscrire à une complémentaire individuelle. Le maintien dans le contrat collectif se fera sans participation de l'employeur et **la cotisation** sera plafonnée à **175 % de la cotisation d'équilibre* des actifs pour les actuels retraités.**

Pour les nouveaux ce sera la cinquième année de retraite.. *175% correspondent à 3,5 fois la cotisation des actifs.*
Cotisation d'équilibre appelée à augmenter du fait des coûts de gestion très élevés des complémentaires, du coût des dépenses de santé, et , cerise sur le gâteau, des transferts de la Sécurité Sociale vers les complémentaires santé (les soins dentaires récemment) !
Les conditions d'adhésion à un contrat individuel pour les retraités pourraient être plus lourdes financièrement qu'actuellement dans de telles conditions.
Après la rupture du lien actifs/ retraités, celle entre les retraités eux-mêmes est mise en place.
* La cotisation d'équilibre sera établie au niveau permettant l'équilibre entre les recettes et les dépenses de Santé et sera revue chaque année.

Accord « PSC 3M » : contrat santé
ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
de la Jeunesse et des Sports

Pour les actifs, prise en charge de la moitié de la cotisation Santé de la CSP par l'employeur. Pour les retraités, aucune prise en charge n'a lieu. L'accord dit « PSC 3M » qui devait être signé fin janvier 2024, prévoit deux options facultatives pour améliorer le panier de soins « socle » avec 5€ de participation mensuelle de l'employeur pour les actifs. La création de ces options supplémentaires vient contredire l'affirmation des organisations syndicales selon laquelle le panier de soins minimum adopté en 2022 était satisfaisant et renforce l'aspect inégalitaire de cette réforme. Quant aux retraités ils auront à faire face à la totalité du montant des options complémentaires s'ils le souhaitent ou le peuvent.
Les retraités, outre la cotisation Santé, seront amenés à s'acquitter de deux cotisations additionnelles :

- au fonds d'aide aux retraités (2%)
- au fonds d'accompagnement social (1.5%)

Anne-Marie Guichaoua Beucler

MANDAT CONGRES FGR FP DAX 2023 **« 100% SECU »**

Pour la FGR-FP, ce dispositif ne peut donc être que transitoire car le 100 % Sécu est la seule réponse à l'objectif d'amélioration des prestations pour tous sans condition de revenu ou d'âge et pour un moindre coût pour la société. La FGR-FP travaillera à l'émergence d'un mouvement avec toutes les forces disponibles pour donner corps à l'objectif du « 100% Sécu ».

RESULTAT 2023

Section départementale : **GIRONDE** Dpt n° : **33**

CHARGES		MONTANT
1	***Reversement sur cotisations***	
C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	0,00
C2	COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	0,00
C3	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00
2	***Dépenses de fonctionnement***	
C4	RECRUTEMENT ADHÉRENTS ET COMMUNICATION	0,00
C5	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	91,76
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	562,50
C7	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fournitures, pt matériel)	0,00
C8	FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	480,00
C9	FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)	0,00
C10	FRAIS CONGRÈS NATIONAL	860,86
C11	ASSURANCE MAIF	201,20
C12	LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	0,00
C13	RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau) =P13	0,00
C14	FRAIS POUR ACTIONS (banderoles, chasubles, tracts...)	0,00
C15	AUTRES CHARGES – MOUVEMENTS INTERNES	0,00
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	98,10
3	***Dépenses des Sous-Sections***	
C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	0,00
	TOTAL DES CHARGES	**2 294,42**

PRODUITS		MONTANT
1	***Cotisations***	
P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	213,10
P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	1 329,32
P3	CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00
P4	ABONNEMENTS REVUE	0,00
2	***Autres recettes de fonctionnement***	
P5	INTERETS LIVRET EPARGNE	0,00
P6	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	27,98
P9	ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS STAGES)	0,00
P10	CONGRÈS NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC.)	206,03
P13	DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	0,00
P14	REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	0,00
P15	AUTRES PRODUITS – MOUVEMENTS INTERNES	0,00
P16	RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	0,00
3	***Recettes des Sous-sections***	
P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	**1 776,43**

RÉSULTAT 2023 **-517,99 €**

AVOIRS AU 31/12/2023 ***18 110,33 €***

Bilan de la trésorerie 2023

L'année 2023 a été marquée par notre congrès à Dax. Nous y avions 3 délégué.es cette année au lieu d'1 d'habitude. Cela a permis à notre section d'être présente dans plus de commissions. Nous enregistrons cette année un déficit de 517€. Déficit lié au congrès puisque le national nous a remboursé moins que prévu. En effet, compte tenu de notre trésorerie, notre département est classé en catégorie 4.

Comme les autres années, ce sont les frais d'impression du bulletin et son envoi qui grèvent notre trésorerie. Les frais postaux ayant augmenté et nous ne pouvons obtenir un tarif préférentiel.

Seule solution pour améliorer la trésorerie, avoir plus d'adhérents de syndicats ou d'adhérents directs.

Anne-Marie Guichaoua Beucler

Pension BRUTE	Cotisation
Jusqu'à 1100€	19,40 €
De 1100 à 1270	27,10 €
De 1271 à 1390	32,20 €
De 1391 à 1610	40,50 €
De 1611 à 1840	45 €
De 1841 à 2080	53 €
De 2081 à 2880	59,80 €
Au-delà de 2880	70,10 €

Bulletin d'adhésion :

Nom : …… ……. Prénom :……..

Rue :……....

……

Code Postal :…… Ville : ……..

Date : …../……./2024

Signature :

Adresse électronique : ……..@.....

Chèque à l'ordre de FGR FP Gironde et le bulletin sont à adresser à :

Madame Guichaoua Beucler Anne-Marie
Trésorière FGR FP Gironde
29 allée Mirabeau 33200 Bordeaux

Imprimerie Lestrade
7 avenue Jean Zay
BP 20079
3151 CENON CEDEX